AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1053
FR0011471291-FS0465

16 juillet 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

YMAGIS

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 16 juillet 2015, la société anonyme OTC Asset Management (79 rue la Boétie, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 7 juillet 2015, le seuil de 5% des droits de vote de la société YMAGIS et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 196 184 actions YMAGIS représentant 392 368 droits de vote, soit 2,50% du capital et 3,78% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions YMAGIS sur le marché.

Par ailleurs, le déclarant a déclaré détenir, au 16 juillet 2015, 66 184 actions YMAGIS représentant 132 368 droits de vote, soit 0,84% du capital et 1,28% des droits de vote de cette société[1].

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 851 594 actions représentant 10 376 572 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.